



QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

CAP EXPLORER

CONVENTION AXA ASSISTANCE N°2243705

ANNULATION - MULTIRISQUES - ASSISTANCE - COMPLÉMENTAIRE CB

BESOIN D'ASSISTANCE OU DE REMBOURSEMENT DE FRAIS MÉDICAUX ?

HOSPITALISATION, FRAIS MÉDICAUX, RAPATRIEMENT, PRÉSENCE HOSPITALISATION, RETOUR ANTICIPÉ...

Contactez immédiatement et avant toute intervention, le plateau d'assistance. **Vous devez impérativement obtenir notre accord préalable avant d'engager toute dépense, y compris les frais médicaux.**

Indiquez :

- Le numéro de contrat suivant N° 22 43 705
- La nature d'assistance dont vous avez besoin
- Vos noms et prénoms
- Le numéro de téléphone où vous joindre

Appelez le plateau d'assistance
24/24 et 7/7 au :

+33 (0)1 70 79 07 69

Attention, vous devez contacter le plateau
d'assistance avant toute dépense

Conservez bien les originaux, ils peuvent vous être demandés

LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT

BAGAGES, RC, INDIVIDUELLE ACCIDENT, INTERRUPTION DE SÉJOUR, ANNULATION...

- Munissez-vous de votre numéro d'adhésion.
- Déclarez le sinistre dans les 5 jours pour les autres garanties d'assurance

Attention en cas de vol de bagages :

L'Assuré doit obligatoirement déposer plainte auprès des autorités locales compétentes dans un délai de 48 h suivant la date du Sinistre. Seuls les objets déclarés et repris sur le dépôt de plainte seront indemnisés.

Attention en cas d'annulation :

L'Assuré doit au préalable et obligatoirement avertir l'agence de voyage dès la survenance de l'événement empêchant le départ

Déclarez votre sinistre en ligne :
<http://www.chapkadirect.fr/sinistre>